

Tableau de suivi de nos FIP-FCPI

30/06/2026



	DATE DE CRÉATION	DURÉE DE VIE	FIN DE VIE AVEC PROROGATION	STATUT DU PRODUIT	VALEUR D'ORIGINE DE LA PART	REMBOURSEMENT / DISTRIBUTION	VALEUR LIQUIDATIVE	VL + DISTRIBUTION	ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE	RÉDUCTION FISCALE OBTENUE À LA SOUSCRIPTION	ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE AVEC AVANTAGE FISCAL*
FCPI Capital Innovant N°3 FR001400QWV5	2024	7 à 9 ans	Décembre 2034		100 €		102,21 €	102,21 €	+ 2,21%	16,00%	+ 21,68%
	2025									22,22%	+ 31,41%
FCPI Capital Innovant N°2 FR001400AX96	2022	7 à 9 ans	Décembre 2031		100 €		109,52 €	109,52 €	+ 9,52%	22,50%	+ 41,32%
FCPI Capital Innovant N°1 FR0013526613	2020	7 à 9 ans	Décembre 2029		100 €		99,44 €	99,44 €	- 0,56%	22,50%	+ 28,31%
FCPI Innovation Pluriel N°5 FR0013349545	2018	7 à 9 ans	Décembre 2027	Préliquidation	100 €	24/10/2025 15€ par part	84,12 €	109,12 €	+ 9,12%	18%	+ 33,07%
						27/04/2026 10€ par part					
FCPI Innovation Pluriel N°4 FR0013185881	2016	7 à 9 ans	Décembre 2025	Liquidation	100 €	22/06/2023 30€ par part	80,19 €	110,19 €	+ 10,19%	18%	+ 34,38%
FIP Pluriel Atlantique N°2 FR0013185949	2016	6 à 8 ans	Décembre 2024	Liquidation	100 €	21/06/2023 10€ par part	40,88 €	80,88 €	- 19,12%	18%	- 1,37%
						22/01/2025 15€ par part					
						24/04/2026 15€ par part					

* Exemple de calcul de l'évolution avec prise en compte de l'avantage fiscal :
 Investissement réalisé fin 2016 dans le FIP Pluriel Atlantique N°2 : 100,00 € (hors droit d'entrée). Valeur liquidative unitaire (avec distributions) : 80,88 €
 Si on considère (sous toutes réserves) que l'investissement net de l'avantage fiscal était de 82,00 € hors droit d'entrée puisqu'il y avait 18% de réduction d'impôt (100,00 € - 18% = 82,00€),
 Le calcul peut être réalisé de la manière suivante : 80,88 € - 82,00 € = - 1,12 € / 82,00 € = - 1,37 %

Les performances présentées sont des performances nettes de frais, hors droits d'entrée et hors éventuels prélèvements sociaux. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Compte tenu de la difficulté à estimer la valeur des titres non cotés d'une part, et du cours à un instant donné des titres admis sur un marché français ou étranger d'autre part, la valeur liquidative des fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs. Cette valorisation est théorique alors que la liquidation du fonds dépend d'une valeur de marché normalement cohérente mais pas nécessairement identique. Il est donc possible que le porteur ne soit pas remboursé à la valeur annoncée lors de la valorisation théorique. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.